

Quant à la question des appointements, il est à souhaiter qu'on permette au comité d'examiner le coût des différents services ou les appointements des différents employés sur lesquels on attirera son attention. C'est nécessaire dans la circonstance.

La réduction des dépenses est probablement la question la plus brûlante qui se présente aujourd'hui au pays, non pas la réduction de l'efficacité du service civil, mais de ses dépenses. Bien qu'il ne soit pas à propos de se prononcer sur le point de savoir si les appointements sont trop ou pas assez élevés et s'ils doivent être modifiés, le public juge cependant le service rendu par l'administration d'après ce qu'elle coûte, et il me semble que si le comité n'a pas le droit de s'enquérir du coût de chacun des différents services de l'Etat qu'on devra examiner, le résultat ne sera pas satisfaisant et il sera impossible de se former une juste opinion des dépenses. Voilà ce que je suggère à mon honorable collègue, sans toutefois proposer de modification au texte de la motion qui est devant nous.

L'honorable M. DANDURAND: La motion est assez élastique pour englober la question du coût. Il suffira simplement pour le comité de tracer sa ligne de conduite.

L'honorable M. BRADBURY: D'après moi, il y a longtemps que le Sénat n'avait pas nommé un comité aussi important que celui-ci, et j'espère qu'on l'autorisera à recueillir des témoignages sous serment. Si je fais cette suggestion c'est parce que autrement il sera très difficile d'obtenir les renseignements que le Sénat désire des hauts fonctionnaires qui sont encore au service de l'Etat. Par exemple, certains sous-ministres ont déclaré qu'ils n'avaient pas trop d'employés dans leur département; par conséquent, il sera très difficile pour l'un d'eux de venir admettre maintenant qu'il y en a trop. Peut-être sera-t-il nécessaire de faire comparaître des témoins de l'extérieur, c'est-à-dire d'anciens fonctionnaires. J'estime que tous les témoins devraient être examinés sous serment, afin que l'enquête soit juste envers tout le monde.

L'honorable M. CASGRAIN: Le comité aura le droit de convoquer des témoins et de faire produire des documents.

L'honorable PRESIDENT: Le greffier m'a fait remarquer qu'il n'est pas très bien établi si oui ou non l'honorable M. Dandurand fera partie du comité.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai déclaré que je voulais bien laisser inclure mon nom. J'aime mieux qu'on l'ajoute pour nous assurer la collaboration de mon honorable collègue (l'honorable M. Robertson) qui donnera au comité le bénéfice de son expérience.

L'honorable PRESIDENT: Alors il est entendu que le nom de l'honorable M. Dandurand sera ajouté à la liste que j'ai communiquée.

(La motion est adoptée.)

LE MONUMENT COMMEMORATIF DU LT. COL. BAKER

L'honorable M. CASGRAIN: Avec l'autorisation du Sénat, je me permettrai de signaler à l'attention de mes honorables collègues une cérémonie qui eut lieu vendredi dernier dans une autre partie de cet édifice: je veux parler du dévoilement du monument élevé à la mémoire du lieutenant-colonel Baker. En ma qualité de membre du comité du monument, on m'a prié d'amener le sujet devant le Sénat.

L'avis fut si court et le Sénat ne siégeant pas, beaucoup de nos honorables collègues qui eussent désiré assister à cette cérémonie n'étaient pas présents. Ce fut un événement historique. On a pensé que peut-être la Chambre autoriserait le comité de la session dernière à se réunir de nouveau, afin qu'il puisse préparer soit un compte rendu, soit une brochure explicative avec peut-être la photographie du monument. Cela constituerait un autre témoignage d'appréciation et donnerait l'avantage à tous les membres du Parlement de savoir ce qui a été fait. Il est vrai qu'on doit insérer une partie du compte rendu dans le *hansard* de la Chambre des communes, mais combien de gens penseront le trouver là? Si l'on publiait une brochure contenant les discours et peut-être la photographie du monument, cela montrerait qu'une nation reconnaissante n'oublie pas ceux qui ont donné leur vie pour elle.

L'honorable M. L'ESPERANCE: Messieurs, je suis parfaitement d'accord avec mon honorable collègue de Lanaudière, et je suis persuadé que le Sénat acceptera avec plaisir que le comité complète son œuvre, afin d'avoir un compte rendu détaillé non seulement de ses délibérations, mais aussi des discours éloquentes et pleins d'inspiration qui ont été prononcés lors du dévoilement du monument élevé à la mémoire de notre héroïque ami, feu le lieutenant-colonel Baker.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mon honorable collègue va-t-il déposer une motion?

L'honorable M. CASGRAIN: Je la déposerai avec plaisir, si le Sénat veut bien me dispenser d'en donner avis. J'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable M. Belcourt, que le comité soit renommé et soit autorisé à publier une brochure et à faire rapport au Sénat.